

REGLEMENT DES TROIS HEURES DE MIREVAL

ATTENTION EPREUVE EN SOIREE COMMENCE DE JOUR ET SE TERMINE A LA NUIT TOMBEE ECLAIRAGE OBLIGATOIRE

Cette manifestation est une randonnée et donc exempte de certificat médical

Sont autorisés à participer à l'épreuve « Les trois heures de Mireval » toute personne :

- Majeure ou mineure de + de 14 ans accompagnée avec autorisation écrite
- Avec ou sans licence
- Ayant acquitté le droit d'inscription
- Équipé d'un vélo adapté à la pratique du VTT
- Disposant d'un moyen d'éclairage puissant adapté à la pratique nocturne
- Portant casque et gants
- Ayant accepté le règlement de l'épreuve
- Seul ou en équipe jusqu'à trois participants
- Respectant le code de la route et le balisage du parcours
- Respecter les autres participants quel que soit leur niveau de pratique
- S'engageant à n'abandonner aucun débris sur le parcours

L'organisateur se réserve le droit de ne pas autoriser la participation à tout contrevenant.

L' Epreuve consiste en équipe et en relais individuel à réaliser ce parcours pendant trois heures .

Départ donné à 18h clôture des parcours à 21h

Un challenge du nombre de tours effectué par équipe sera déterminé par comptage informatisé / automatisé.

Une récompense symbolique par trophée sera remis par catégories représentatives.